

CEDEAO : les ministres parachèvent la réforme institutionnelle à Lomé



La 17e session extraordinaire du conseil des ministres de la CEDEAO s'est tenue samedi à Lomé sous la présidence du ministre togolais des affaires étrangères, Prof. Robert Dussey. Les travaux qui ont duré toute la journée ont permis aux ministres de statuer sur les règles d'attribution des postes statutaires. L'idée est de permettre à l'institution communautaire de s'inscrire dans une nouvelle dynamique d'efficacité et de pragmatisme.

A l'ouverture des travaux, le Chef de la diplomatie togolaise a salué l'engagement des ministres de la CEDEAO à faire aboutir le chantier des réformes statutaires qui devraient permettre à l'organisation de franchir un cap qualitatif dans sa quête de performance.

« La réforme institutionnelle amorcée par notre institution est plus qu'une urgence, elle est une nécessité. Elle répond aux exigences d'adaptation aux règles modernes de gouvernance ainsi qu'à l'impératif d'un usage à la fois rationnel et raisonnable des ressources », a déclaré Robert Dussey, le président du conseil des ministres de la CEDEAO.

Par ailleurs, le Chef de la diplomatie togolaise a indiqué que la réunion extraordinaire de Lomé s'inscrivait dans la logique

de parachèvement de l'œuvre de réforme et faisait suite à l'exhortation adressée à la Commission de la CEDEAO par la conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement d'accélérer la mise en œuvre du projet de réforme institutionnelle.

{loadmoduleid 210}

La CEDEAO s'est engagée depuis une décennie sur un chantier de réformes structurelles et institutionnelles. Cette réforme arrive ainsi à son achèvement grâce aux efforts et au sens de la communauté des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'organisation.

Les travaux de Lomé ont été consacrés essentiellement à l'attribution des postes statutaires au sein des institutions. Ce qui n'a pas été facile pour cause de la réduction du nombre de commissaires qui passe de 15 à 9.

Le Professeur Dussey a estimé que la réforme aura le mérite de pallier les handicaps actuels de capacités de la CEDEAO et renforcer en conséquence ses capacités de fonctionnement.

Outre l'attribution des postes dont le consensus a été difficile à trouver, les ministres ont également formulé des recommandations et résolutions concrètes et évolutives à soumettre à la conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement.